

SPR Site Patrimonial Remarquable
AVAP de la ville de Caen
 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

DOCUMENT GRAPHIQUE 1/9

PÉRIMÈTRE de l'AVAP

Approbation
 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 janvier 2021
 Le Président de la Communauté urbaine de Caen la mer Normandie,
 Monsieur Joël Bruneau, Maire de Caen



ALAP
 urbanisme architecture paysage
 5 Impasse Charles Trenet 16200 Fleurance
 alap@orange.fr
 Marie Hélène Micaux
 architecte du patrimoine DPLG & DESCHMA
 2 cité Riverin 75010 PARIS
 mhmicau@gmail.com

- Limite communale
- Périètre AVAP
- Monument historique
- Site classé dans le périmètre AVAP

